

Chenôve, le 21/08/2023

à l'attention de Madame la rédactrice en chef,
à l'attention de Monsieur le rédacteur en chef,

La Ville de Chenôve reconstruit le centre de loisirs sur le Plateau de Chenôve

Équipement historique de la ville, lieu de souvenirs heureux pour plusieurs générations de Cheneveliers, le centre de loisirs du Plateau, fréquenté par les enfants de Chenôve jusqu'à l'incendie de mars 2020, sera reconstruit sur site à l'horizon 2025. Une priorité et un choix ambitieux pour un projet éducatif global dans le respect de la nature et de la biodiversité.

La jeunesse au cœur du projet

Équipement historique de la ville, lieu de souvenirs heureux pour plusieurs générations de cheneveliers, le centre de loisirs du Plateau, fréquenté par les enfants de Chenôve jusqu'à l'incendie de mars 2020, sera reconstruit sur site à l'horizon 2025. Une priorité et un choix ambitieux pour un projet éducatif global dans le respect de la nature et de la biodiversité.

Le positionnement unique du centre sur le Plateau, au cœur d'un des plus beaux espaces naturels de la métropole, en a toujours fait un lieu privilégié de découverte et de respiration pour des jeunes vivant le plus souvent en milieu urbain. Il est alors pour nous inenvisageable de ne pas reconstruire ce centre de loisirs apprécié et fréquenté, qui répond à un besoin réel pour les enfants et les familles de Chenôve.

Le choix du Plateau s'est révélé incontournable malgré des contraintes liées au classement en « zone naturelle » du site, ce qui en limite la constructibilité. Nous devons ainsi reconstruire l'équipement à l'identique (volume, emprise au sol et aspect extérieur). Nous devons également réfléchir à améliorer les conditions d'accessibilité et tenir compte des enjeux de préservation et de sauvegarde de la faune et de la flore. Toutefois, le site entre pleinement en adéquation avec la philosophie de notre projet municipal. D'une part, réimplanter le centre de loisirs sur son emprise d'origine permet de réduire au maximum l'imperméabilisation des sols ce qui n'aurait pas été le cas ailleurs. D'autre part, maintenir le centre de loisirs sur le Plateau permet de renforcer le lien entre les enfants, les jeunes et la nature, une évidence dans une ville où la transition écologique est l'une des priorités.

Avec la reconstruction sur site, la Ville de Chenôve souhaite transposer l'expérience de vie des générations passées, marquées positivement par leur passage entre les murs du centre, en l'adaptant aux nouveaux usages et aux besoins actuels, pour le bien-être et la réussite de tous les enfants et de tous les jeunes de Chenôve !

Un concentré de biodiversité à préserver

Les pelouses calcaires du Plateau regorgent d'espèces de plantes et d'insectes et font l'objet d'un suivi attentif de la part de la Ville de Chenôve qui travaille à les préserver. Différentes mesures ont été mises en place par la municipalité pour entretenir les milieux, notamment suite à l'incendie de l'été 2015, et lutter contre les conséquences du réchauffement climatique.

C'est avec une vue imprenable sur la ville que vaches et ânes paissent actuellement sur les hauteurs du Plateau. Le troupeau, appartenant aux éleveurs Alexia Perrot et Mathieu Lhuillier de la Ferme des Monts à Corcelles, assure l'entretien de 30 hectares de pelouses calcaires pour protéger la biodiversité locale dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Celles-ci sont déplacées chaque mois pour délimiter de nouveaux parcs de pâturages, empêchant ainsi la repousse de plantes invasives ou de buissons. Si le pâturage ne suffit pas, une fauche mécanique peut-être réalisée dans le respect du cadre de mesures agroenvironnementales.

Pour répondre à ces enjeux écologiques et environnementaux, une convention entre la Ville et le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne (CENB) a également été signée afin de mener des opérations de restauration par pâturage des pelouses calcaires situées sur la zone incendiée en 2015 et du défrichage. Le cheptel se compose d'une dizaine de vaches Galloway, d'ânes communs et de chevaux pour restaurer en douceur le site et ouvrir le milieu pour diminuer les risques d'incendie.

Le retour du centre de loisirs municipal sur le plateau

Le centre de loisirs municipal, situé sur le Plateau de Chenôve, a été incendié de manière criminelle le 13 mars 2020. Les enfants et les jeunes de Chenôve, et plus particulièrement ceux résidant dans le quartier politique de la ville qui représentent 65% de la fréquentation annuelle, sont privés depuis d'un lieu essentiel de socialisation et de mixité sociale, en pleine nature.

La réhabilitation du bâtiment n'étant pas réalisable du fait de son endommagement, la ville a procédé à sa déconstruction à l'été 2021, et décidé de construire un nouveau centre de loisirs. Une étude de programmation, menée au 1er semestre 2022, a permis d'étudier les possibilités de réimplantation du centre de loisirs. Le site du plateau de Chenôve a été retenu, parmi les trois sites envisagés. En effet, la reconstruction à l'identique d'un bâtiment in situ offre un environnement naturel de qualité au sein d'un espace préservé et qui permettra aux jeunes cheneveliers de profiter des bienfaits d'un cadre unique.

Afin de satisfaire l'ensemble des besoins, le périmètre de l'opération inclut trois emprises : l'ancien centre de loisirs, la maison du gardien et ses abords, ainsi que la maison du Plateau. Compte-tenu des enjeux de préservation et de sauvegarde de la faune et de la flore du Plateau, ces deux secteurs sont classés en zone Naturelle (N) dans le PLUi. Ce classement limite la constructibilité des sites en interdisant toute construction nouvelle et en n'autorisant qu'une reconstruction à l'identique et une extension de 50 m² maximum au sol.

L'opération consiste donc à :

- reconstruire le centre de loisirs à l'identique,
- rénover et construire une extension de 50 m² de la maison du gardien, qui accueillera la restauration

- rénover et construire une extension de 50 m² de la Maison du Plateau, qui accueillera une salle polyvalente mutualisée.

Les conclusions de l'étude de programmation architecturale montrent que la reconstruction à l'identique sur site et les possibilités d'extension permettent d'accueillir 132 enfants (72 enfants de maternelle et 60 enfants d'élémentaire) dans des locaux fonctionnels et performants sur le plan énergétique.

La réalisation de cette opération a nécessité d'engager une procédure de concours restreint pour la prestation de maîtrise d'œuvre. À l'issue d'un appel à candidatures lancé en juillet 2022 (22 candidatures), trois équipes ont été sélectionnées pour établir un projet d'un niveau « esquisse » après avis du jury. Dans un deuxième temps, les trois projets ont été présentés au jury, afin d'établir un classement. Le lauréat du concours, désigné par le Conseil Municipal du 6 mars, est le groupement HVR architectes.

Outre le respect de la RE2020 pour les parties neuves, la ville ambitionne d'obtenir le label BEPOS Effinergie, un label des plus exigeants en ce qui concerne le confort thermique (isolation, ventilation, perméabilité à l'air), permettant la très basse consommation du bâtiment et le recours aux matériaux bio-sourcés.

Le recours à la production d'énergie renouvelable photovoltaïque est à l'étude. Le chauffage des bâtiments se fera grâce à des pompes à chaleur : Eau/eau sur sondes géothermiques verticales pour le centre de loisirs et Air/air pour maison du gardien et du plateau

Dans un souci d'éco-exemplarité, la ville souhaite recourir au maximum à des matériaux écologiques : construction en bois local et isolants bio-sourcés pour en faire un véritable lieu de vie respectueux des ressources et de la biodiversité.

Calendrier de réalisation du projet : prévisionnel

Avril 2023 à Septembre 2024 : études de conception et consultation des entreprises de travaux/notification marchés

Octobre 2024 : démarrage des travaux

Fin 2025 : ouverture du centre de loisirs

Extrait du Conseil municipal du 6 mars 2023

PROJETS DE VILLE – Concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du centre de loisirs

À l'issue du concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du centre de loisirs ayant mis en concurrence trois candidatures au niveau esquisse, le jury a désigné le groupement HVR Architectes Associés / Benjamin Mesnager / DIGINUM / Be Dijonnais / BILD / Acoustique France / Grandes Cuisines Ingénierie comme lauréat.

Parmi les trois candidatures reçues, deux étaient recevables et ont pu être examinées. Une prime de 15 000 € sera versée aux candidats ayant remis une offre conforme et une prime réduite de 5 000 € au candidat ayant remis une offre irrégulière.

Pour rappel, le projet comprend les travaux de reconstruction du centre de loisirs, la réhabilitation-extension de la maison du gardien et de la maison du plateau ainsi que la réalisation d'aménagements extérieurs.

Le centre de loisirs en chiffres

- 130 enfants pourront être accueillis dans les nouveaux locaux
- 65 % de jeunes issus du quartier du Mail fréquentaient chaque année le centre de loisirs avant l'incendie
- 70 enfants fréquentent en moyenne le CLSH du Plateau le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires en 2019-2020 (hors période des fêtes de fin d'année)
- 4,1 millions d'euros HT consacrés à l'opération (travaux, honoraires et frais divers). Le projet bénéficie d'un soutien financier de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) au titre du programme du renouvellement urbain du quartier du Mail

Esquisse : perspective du centre de loisirs et de la maison du gardien



Contact / **Vincent BEGRAND**
Directeur de la Communication
Tel : 06 89 42 94 33
Mail : vbegrand@chenove.fr